

CONSEIL DE SAINT-ANDRÉ-GOULE-D'OIE (Vendée)

Séance du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie
Le lundi 9 mars 2026 à 20 heures

Publié et affiché le 3 mars 2026



Le Maire : J. DALLET

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2026

Finances – Administration Générale – Personnel

1. Vote du Compte Financier Unique / Lotissements les Chaumes, les Coccinelles et Commune ;
2. Affectation des résultats 2025 / Lotissements les Chaumes, les Coccinelles et Commune ;
7. Vote des budgets primitifs 2026 / Lotissements les Chaumes, les Coccinelles et Commune ;
8. Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de la nomenclature comptable M57 ;
9. Vote des taux d'imposition 2026 ;
10. Mandat au Centre de gestion pour la mise en concurrence de société d'assurance pour proposer aux agents une mutuelle ;

Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées

3. Contrat d'association de l'école privée « Pierre Monnereau » / Participation pour l'année scolaire 2025/2026 et modalités de versement ;
4. Participation aux frais de fonctionnement des écoles extérieures accueillant des enfants de Saint-André-Goule-d'Oie.
5. Demande de remboursement auprès des communes extérieures des frais de scolarité des enfants de leurs communes scolarisés à Saint-André-Goule-d'Oie
11. Opération « Bol de riz » reversement de la somme collectée
12. Restaurant scolaire / création d'un groupement de commande avec l'accueil périscolaire dans la perspective de la nouvelle consultation

Aménagement – Urbanisme – Environnement

13. Travaux de la salle polyvalente Scène M'Oie / avenants aux lots 1-3-7 et 10

Petite enfance – Action jeunesse – Culture

Communication – Associations – Sports – Loisirs

6. Vote des subventions 2026 ;

Voirie et chemins ruraux

14. Sécurisation de la rue de la Vallée verte / demande de subvention au titre des amendes de police ;

Questions diverses

Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation

